

**PROCES VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES
POUR L'ELECTION DES ADMINISTRATEURS DU CASDEC**

SCRUTIN DU 6 DECEMBRE 2018

BUREAU CENTRAL DE VOTE

Le scrutin s'est déroulé par vote électronique exclusif.

Le scrutin a été ouvert le 29 novembre à 16h et a été clôturé le 6 décembre 2018 à 16h.

Les opérations des votes se sont déroulées dans le respect des dispositions du code électoral.

Le bureau de vote s'est réuni le 6 décembre à 16h à l'hôtel de Ville, place de la Mairie pour procéder à la clôture du vote et au dépouillement.

À l'issue d'un délai de 20 minutes laissé à l'électeur qui se serait connecté avant 16h, le scrutin est déclaré publiquement clos et il est procédé au dépouillement.

COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE

Président	Titulaire	Madame Jessie LAPPEL
	Suppléant	Monsieur Morgan COCHENNEC
Secrétaire	Titulaire	Madame Sylvie MERCIER
	Suppléant	Madame Johanne NOUVEL

Délégués de listes

Liste CFDT Interco 35	Titulaire	Monsieur Hervé HAMON
	Suppléant	Madame Marion GILBERT
Liste CGT et UGICT-CGT	Titulaire	Monsieur Laurent CAIRON
	Suppléant	Monsieur Philippe CHAVROCHE
Liste Force Ouvrière des territoriaux rennais	Titulaire	Monsieur Jérôme JOURDAN
	Suppléant	Madame Véronique MIROUX
Liste SUD Collectivités Territoriales 35	Titulaire	Madame Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK
	Suppléant	Madame Magali FERLICOT
Liste UNSA Inter-co 35 Territoriaux	Titulaire	Monsieur Didier VERIN
	Suppléant	Monsieur Damien ROUAULT

RECENSEMENT ET DEPOUILLEMENT DES VOTES

Nombre d'électeurs inscrits	5617
Nombre de votants	2770
Nombre de vote blanc	119
Nombre de suffrages valablement exprimés	2651

❖ Nombre de voix obtenues par chacune des listes en présence :

Nom de la liste	Affiliation	Nombre de voix obtenues
Liste CFDT Interco 35	CFDT	1093
Liste CGT et UGICT-CGT	Fédération CGT des Services Publics	383
Liste Force Ouvrière des territoriaux rennais	Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière	577
Liste SUD Collectivités Territoriales 35	SUD Collectivités Territoriales et Union Syndicale Solidaires Fonction Publique	683
Liste UNSA Inter-co 35 Territoriaux	Fédération UNSA Territoriaux	115

ATTRIBUTION DES SIÈGES

Les sièges à pourvoir ont été attribués ainsi qu'il suit :

Le bureau de vote détermine le quotient électoral en divisant le nombre de suffrages valablement exprimés par le nombre de représentants titulaires à élire au conseil d'administration.

La désignation des membres titulaires est faite à la proportionnelle avec attribution des restes au plus fort reste.

Chaque liste a droit à autant de sièges de représentants titulaires du personnel que le nombre de voix recueillies par elle contient de fois le quotient électoral.

❖ Calcul du quotient électoral :

$$Q = \frac{\text{Nombre de suffrages valablement exprimés}}{\text{Nombre de sièges de titulaires à pourvoir}} \quad \text{soit} \quad \frac{2651}{9} = 294,56$$

❖ Attribution des sièges au quotient :

Liste CFDT :	<u>Nombre de voix</u> Quotient électoral	soit $\frac{1093}{294,56} = 3,71$	soit 3 sièges
Liste CGT et UGICT-CGT :	<u>Nombre de voix</u> Quotient électoral	soit $\frac{383}{294,56} = 1,30$	soit 1 siège
Liste Force Ouvrière :	<u>Nombre de voix</u> Quotient électoral	soit $\frac{577}{294,56} = 1,95$	soit 1 siège
Liste SUD :	<u>Nombre de voix</u> Quotient électoral	soit $\frac{683}{294,56} = 2,31$	soit 2 sièges
Liste UNSA :	<u>Nombre de voix</u> Quotient électoral	soit $\frac{115}{294,56} = 0,39$	soit 0 siège

Soit 6 sièges attribués au quotient.

Nombre de sièges restant à pourvoir au plus fort reste : 3... sièges

❖ Attribution du premier siège au plus fort reste :

Liste CFDT : nbre de voix – (Nbre de siège obtenus X quotient) soit 1093 - (3 X 294,56) = 209,32

Liste CGT et UGICT-CGT : nbre de voix – (Nbre de siège obtenus X quotient) soit 383 - (1 X 294,56) = 88,44

Liste Force Ouvrière : nbre de voix – (Nbre de siège obtenus X quotient) soit 577 - (1 X 294,56) = 282,44

Liste SUD : nbre de voix – (Nbre de siège obtenus X quotient) soit 683 - (1 X 294,56) = 188,44

Liste UNSA : nbre de voix – (Nbre de siège obtenus X quotient) soit 115 - (0 X 294,56) = 115

Les sièges sont attribués aux listes obtenant le plus fort reste, soit :

Nom de la liste	Nombre de sièges
Liste CFDT :	<u>1</u>
Liste CGT et UGICT-CGT :	
Liste Force Ouvrière :	<u>1</u>
Liste SUD :	<u>1</u>
Liste UNSA :	

REPARTITION DES SIEGES

Nombre total de sièges titulaires attribués à chaque liste :

Nom de la liste	Nombre de sièges obtenus
Liste CFDT :	<u>4</u>
Liste CGT et UGICT-CGT :	<u>1</u>
Liste Force Ouvrière :	<u>2</u>
Liste SUD :	<u>2</u>
Liste UNSA :	<u>0</u>
TOTAL	<u>9</u>

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS

Les représentants titulaires sont désignés selon l'ordre de présentation de la liste.

Il est attribué à chaque liste un nombre de sièges de représentants suppléants égal à celui des représentants titulaires désignés selon l'ordre de présentation de la liste.

Sont déclarés élus sur les sièges ainsi obtenus, après désignation par le représentant habilité par chaque organisation syndicale :

Nom de la liste	Titulaires	H/F	Suppléants	H/F
CFDT	1. MARCHAND REGINE	F	1. GAUDIN AURORE	F
CFDT	2. RUNIGO GWENAELE	H	2. OLIVIER BERTRAND	H
CFDT	3. THOMAS CAROLE	F	3. MILET ISABELLE	F
CFDT	4. CHERAMY DAVID	H	4. BRENUGAT STEPHANE	H
CGT	5. SOREL SANDRINE	F	5. CAIRON LAURENT	H
FO	6. MIROUX VERONIQUE	F	6. ESNault DOMINIQUE	H
FO	7. FAURY PASCAL	H	7. COLOMBEL VERONIQUE	F
SUD	8. GAUTIER RAMSAMINACK FABIENNE	F	8. GENDROT GERARD	H
SUD	9. FERLICOT NATHALIE	F	9. BAUCHE MICHELE	F

Au total, sont élus :

- 6 titulaires femmes et 3 titulaires hommes
- et
- 4 suppléants femmes et 5 suppléants hommes

OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS

Si je n'étais pas menacé par M. CHARDONNET de quitter le site
ou étaient effectuées les opérations de dépeuplement
en qualité de membre du bureau centralisateur
je n'aurais pas refusé M. JOURDAN pour FO. C'est

Des personnes n'ont pas pu voter, trop compliqué pour
eux et aucune assistance sur place. ©

Le présent procès-verbal, dressé et clos, est signé, après lecture, par les membres du bureau de vote. Il est transmis sans délai au Préfet du département ainsi qu'aux délégués de listes.

Le 6 décembre 2018,

Le président titulaire,
Jessie LAPPEL



Le président suppléant,
Morgan COCHENNEC

Le secrétaire titulaire,
Sylvie MERCIER



Le secrétaire suppléant,
Johanne NOUVEL



Les délégués de listes

Liste CFDT Interco 35

Titulaire, Hervé HAMON



Suppléant, Marion GILBERT



Liste CGT et UGICT- CGT

Titulaire, Laurent CAIRON



Suppléant, Philippe CHAVROCHE



Liste Force Ouvrière des territoires rennais

Titulaire, Jérôme JOURDAN



Suppléant, Véronique MIROUX



Liste SUD Collectivités Territoriales 35

Titulaire, Fabienne
RAMSAMINAICK

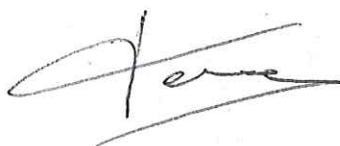
GAUTIER Suppléant, Magali FERLICOT



*Sous réserve que les Informations données soient honnêtes et vraies
et noter que les délégués de Liste n'ont pas eu accès en direct
aux dépouillements des résultats retranscrits*

Liste UNSA Inter-co 35 Territoriaux

Titulaire, Didier VERIN



Suppléant, Damien ROUAULT

